

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE GEMME
DU 04 DECEMBRE 2025
A 20H30**

Date de convocation : 27/11/2025

Date d'affichage : 27/11/2025

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. GACHET Philippe.

Étaient présents : Ms Mmes Philippe GACHET, Gisèle BELLET, Pascal FRICAUD Frédéric BOURSIQUOT, Valérie ROULIN, Dominique MALISSEN Jean-François DESERSON, Mélisa BOILEVIN, Nathalie DALLET

Excusés :

Monsieur Bruno ROY donne procuration à Madame Gisèle BELLET,

Monsieur Jérôme LOUIS donne procuration à Monsieur Philippe GACHET,

Madame Corinne BAUDRIT

Absents :

Madame Dominique MALISSEN est élue secrétaire

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour la demande des infirmiers concernant les charges prévisionnelles ajoutées à leur loyer du Pôle Santé La Garenne. Les membres présents acceptent de modifier l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 04 novembre 2025

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 04 novembre 2025. Il est adopté à l'unanimité des voix.

2. Domaine et patrimoine : location Pôle Santé La Garenne : montant des charges

À la demande des infirmiers, Monsieur le Maire interroge les membres présents sur la possibilité de réduire le montant des charges prévisionnelles, ceux-ci étant moins présents que les autres praticiens et utilisant, de ce fait, moins les espaces communs ainsi que les consommations d'eau et d'électricité. Il propose, en conséquence, une diminution de 10,00 € par mois du montant desdites charges.

Mesdames Valérie ROULIN et Mélisa BOILEVIN et Monsieur Frédéric BOURSIQUOT expriment leur désaccord, rappelant que la décision prise lors de la séance de septembre 2025 prévoyait que chaque praticien contribue aux charges en fonction de la surface occupée, et non selon le temps de présence.

Monsieur Jean-François DESERSON précise qu'il a présenté à Monsieur le Maire une proposition intégrant l'application d'un coefficient, dans l'outil de calcul des loyers permettant de réduire le montant des charges prévisionnelles de 10,00 € et de passer de 60.00€ à 50.00€ de charges prévisionnelles.

Monsieur le Maire propose de réduire le montant des charges prévisionnelles soit de 50.00€ à 60.00€.

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 9 voix contre et 2 voix pour

- DECIDE de ne pas accepter la proposition de réduction du montant des charges prévisionnelles à 50,00 € par mois ;
- DECIDE d'approuver le maintien du montant des charges prévisionnelles à 60,00 € par mois ;

- CHARGE Monsieur le Maire de mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

3. Domaine et patrimoine : acquisition parcelle La Barrière

Monsieur le Maire indique, à la suite du courrier adressé par Monsieur FRAIGNEAU Jean, qu'il serait opportun pour la commune d'acquérir la parcelle cadastrée B n°767, située au lieu-dit « La Barrière » et appartenant à ce dernier. Il précise que cette parcelle se trouve à proximité de la fontaine de la Barrière et qu'une partie de cette parcelle est régulièrement utilisée par les usagers pour se stationner, faire des manœuvres, Il signale également la présence de quelques vieux peupliers sur la parcelle. Le montant estimatif de cette acquisition serait d'environ 252 euros.

Monsieur le Maire précise que la commune entretient cette fontaine depuis de nombreuses années.

Monsieur Jean-François DESERSON ajoute que la commune paie la facture d'électricité correspondante.

Monsieur le Maire propose d'acquérir la parcelle B n°767 située au lieu-dit La Barrière pour un montant de 252.00€.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 10 voix pour et 1 abstention, DECIDE :

- D'APPROUVER l'acquisition de la parcelle B n°767 située à La Barrière, appartenant à Monsieur Jean FRAIGNEAU, pour un montant de 252.00€ ;
- DE PRÉCISER que les frais, taxes, droits et honoraires afférents à cette opération seront à la charge de la commune ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette acquisition.

4. Domaine et patrimoine : demandes de subvention : DECI

Monsieur le Maire rappelle que le schéma communal de la DECI vise à étendre le niveau de sécurité en développant une défense incendie adaptée à la commune. Il permet une planification chiffrée des travaux et une optimisation des dépenses.

Monsieur le Maire formule que les travaux de défense incendie sont une grande priorité de la part de l'Etat notamment au travers la subvention de la DETR. Les équipements nécessaires à la défense extérieure contre l'incendie sont éligibles au titre de la catégorie 2 « travaux de sécurité ». La nature des travaux éligibles sont les premiers équipements de défense. Le taux de financement de l'Etat est de 50%.

En parallèle, une demande de subvention peut être déposée auprès du Département de la Charente-Maritime, lequel peut participer au financement à hauteur de 20 %.

Monsieur le Maire présente plusieurs devis relatifs à la réalisation d'une bâche et au terrassement d'un bassin :

- Atlantique bâches services présente un devis pour la confection d'une bâche pour un montant de 2 744.00€ HT soit 3 292.80€ TTC

- RS AMENAGEMENT présente un devis pour le terrassement d'un bassin de 120m² pour un montant de 3 700.00€HT soit 4 440.00€ TTC

SARL PAPIN présente un devis pour le terrassement d'un bassin de 120m³ pour un montant de 2 050.00€ HT soit 2 460.00€ TTC

- SARL TRANCH'TP présente un devis pour le terrassement d'un bassin pour un montant de 1 913.00€ HT soit 2 295.60€ TTC

- SDV17 présente un devis pour clôture rigide pour 5 points DECI, pour un montant de 21 910.20€ HT soit 26 292.24€ TTC

- SDV17 présente un devis pour clôture souple pour 5 points DECI, pour un montant de 17 331.00€ HT soit 20 797.20€ TTC

- EN TOUTES SAISONS présente un devis pour clôture rigide pour 5 points DECI, pour un montant de 21 906.60€ HT soit 26 287.92€ TTC

Monsieur le Maire indique que la commission DECI s'est réunie le lundi 1er décembre à 10h00 afin de proposer les emplacements et le nombre de bassins à planter pour l'année 2026.

Monsieur le Maire précise que la demande de DETR doit être déposée avant le 12 janvier 2026.

Monsieur Le Maire précise que la commission a choisi 5 points de défense extérieur contre l'incendie à réaliser en fonction des autorisations d'urbanisme données ces derniers mois. Il s'agit des lieux-dits suivants : Feuilloux (protection de 120m²), Fromagé (protection de 60m²), Les Pages (protection de 120m²), La Chevrie/Les Brissonneaux (protection de 60m²) et Fonbonnet (protection de 60m²). Il précise que la protection de Fontbonnet peut-être sous réserve de l'autorisation du SDIS, un point d'eau naturel.

Madame Valérie ROULIN s'interroge sur l'empressement à déposer la demande de subvention et à faire réaliser ces travaux, alors que certains points sont connus depuis longtemps.

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal a, à plusieurs reprises, fait le choix de donner la priorité à d'autres opérations d'investissement.

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix

- SOLLICITE une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2026, pour les travaux de 5 points de Défense Contre l'Incendie à hauteur de 50% du montant hors taxe des travaux estimés à 45 191.60€ HT,
- SOLLICITE une subvention auprès du Département, pour les travaux de 5 points de Défense Contre l'Incendie à hauteur de 20% du montant hors taxe des travaux estimés à 45 191.60€ HT
- APPROUVE le programme des travaux et confirme sa volonté de les effectuer pour un montant de 45 191.60€ HT,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Coût de l'opération	Montant €	Financement	Acquise Sollicitée	Montant éligible €	Pourcentage %	Montant €
Terrassement	9 565.00	Etat - DETR : sécurité des biens et des personnes	Sollicitée	45 191.60	50	22 595.80
Bâche	13 720.00					
Clôture	21 906.60	Département :	Sollicitée	45 191.60	20	9 038.32
		Fonds propres	Acquis		30	13 557.48
TOTAL H.T.	45 191.60					

- AUTORISE monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier,
- CHARGE monsieur le Maire d'exécuter cette décision,
- DIT que les travaux seront inscrits au budget primitif au titre de l'année 2026,
- DIT que les recettes en résultat seront inscrites au budget primitif.

5. Domaine et patrimoine : occupation du domaine public : borne électrique

Monsieur le Maire fait part aux membres présents de sa rencontre avec Electric 55 Charging et Monsieur Jean-François DESERSON, pour l'implantation d'une borne électrique.

Cette proposition consiste en

- L'installation et maintenance prises en charge par E55C : La commune supporte le coût de l'abonnement du contrat d'énergie.
- L'exploitation sur la base d'une Autorisation d'Occupation Temporaire de 20 ans, garantissant flexibilité et transparence.
- L'interopérabilité totale avec tous les opérateurs de mobilité.
- Le remboursement de la consommation sur base ENEDIS majoré de 1 centime.

Mesdames Valérie ROULIN et Mélisa BOILEVIN et Monsieur Frédéric BOURSIQUOT indiquent qu'ils auraient préféré l'installation d'une borne de recharge rapide.

Monsieur Jean-François DESERSON explique que, d'un point de vue technique, l'installation d'une borne de recharge rapide n'est pas possible sauf aménagement de l'alimentation électrique du secteur, opération très couteuse.

Madame Dominique MALISSEN souhaite connaître l'emplacement. Monsieur le Maire répond qu'elle se situerait vers les cloches à papier et verres.

Madame Nathalie DALLET constate que de plus en plus de communes mettent en place ce service.

Les élus souhaitent rencontrer le commercial pour un exposé plus précis de cette proposition.

Monsieur le Maire propose d'accepter cette proposition d'implantation d'une borne électrique.

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 5 voix pour et 6 abstentions (Mesdames Gisèle BELLET, Valérie ROULIN, Mélisa BOILEVIN et Messieurs Pascal FRICAUD, Frédéric BOURSIQUOT)

- DECIDE de ne pas accepter la proposition d'implantation d'une borne électrique par la société Electric 55 Charging,
- DEMANDE de rencontrer la société Electric 55 Charging pour exposer la proposition d'implantation de la borne électrique,
- CHARGE Monsieur le Maire de mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

6. Finances locales : demande aide financière : La Tribu de Nava

Monsieur le Maire fait part de la demande d'aide financière urgente de l'association La Tribu de Nava. Leur demande précise que le budget de fonctionnement 2025 est affecté par une régularisation des prestations de service de la CAF, entraînant une diminution des montants versés pour 2024 (- 2 575,14 €) et pour le prévisionnel 2025 (- 2 435,69 €). Par ailleurs, les subventions de la CDC, des communes et de la CAF ne sont perçues qu'à partir de fin mars, créant une tension de trésorerie pour assurer le fonctionnement jusqu'à cette échéance.

Monsieur le Maire ajoute qu'au 31 octobre 2025, le solde bancaire de la structure s'élevait à 3 770,76 €, ce qui nécessite un apport supplémentaire estimé à 10 000 € pour couvrir les besoins jusqu'en mars 2026.

Selon une répartition calculée au prorata du nombre d'enfants de la commune accueillis en 2024, la participation attendue de la commune serait de 2 233,68 €. La Tribu de Nava sollicite donc une réponse rapide quant à cette demande de soutien financier.

Monsieur Frédéric BOURSIQUOT souhaite connaître les raisons d'une diminution aussi importante.

Monsieur Jean-François DESERSON demande à disposer des comptes détaillés de l'association ainsi que de la date prévue pour la tenue de l'assemblée générale.

Madame Dominique MALISSEN propose de verser que la moitié de la somme demandée.

Madame Mélisa BOILEVIN souligne qu'il en va de l'avenir de l'association pour pouvoir accueillir les enfants dans de bonnes conditions durant les vacances.

Les élus sont surpris par cette requête et indiquent souhaiter que la commune soit conviée à la prochaine assemblée générale.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a versé la somme de 2 305.24€ au titre de l'année 2025.

Monsieur le Maire propose de verser la somme de 2 233.68€ comme acompte au titre de la participation 2026.

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 10 voix pour et 1 abstention (Madame Dominique MALISSEN)

- DECIDE d'attribuer, à La Tribu de Nava, un acompte sur 2026 comme suit :

Nom de l'association	Montant année 2025	Vote montant année 2026
La Tribu de Nava	2 305.24	2 233.68
TOTAL	2 305.24	2 233.68

- PRECISE que cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget au titre de l'année 2026,
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

7. Finances locales : clôture du BP Lotissement Les Orchidées

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait décidé en date du 20 février 2025 d'éliminer toutes les offres déposées pour réaliser les fouilles archéologiques. Cette décision implique que les travaux du lotissement ne peuvent pas être réalisés.

Monsieur le Maire souhaite connaître la position des membres sur la clôture de ce budget annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- DECIDE la clôture du budget annexe « Lotissement Les Orchidées » au 01 janvier 2026,
- AUTORISE le comptable à procéder à l'intégration des comptes de ce budget annexe dans le budget principal
- APPROUVE le transfert dans le budget principal des résultats budgétaires comme défini ci-dessous :
 - Art. 617 (études et recherches) : 16 999.20€
 - Art. 65821 (déficit des budgets annexes) : 0.20€
 - Art. 2111 (terrains nus) : 13 800.00€
- AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision

8. Finances locales : décision modificative : opération extension bâtiment technique

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de l'extension du bâtiment technique sont achevés depuis cet été. Il informe les membres que les décomptes définitifs concernant l'extension du bâtiment ont été réceptionnés.

A ce jour, il précise :

- crédits inscrits au budget prévisionnel 2025 : 226 158.62€
- crédits restant au budget prévisionnel 2025 : 7 361.55€
- montant initial du marché : 219 567.66€
- montant global du marché : 213 454.43€
- dépenses liées à l'architecte et aux divers contrôles APAVE : 25 345.75€ TTC
- dépenses liées aux travaux : 193 451.32€ TTC
- reste à payer pour les travaux : 21 105.92€
- reste à payer pour l'architecte : dans l'attente de la dernière facture à prévoir
- besoin de financement : 13 744.37€

Monsieur le Maire propose de réaliser une décision modificative pour honorer les dernières factures, de la manière suivante :

section de fonctionnement - recettes
 article 64111 (rémunération principale) : - 7 000.00€
 article 64118 (autres indemnités) : - 7000.00€

section de fonctionnement - dépenses
 article 023 (023) - virement à la section d'investissement : 14 000.00€

section d'investissement - recettes
 article 021 (021) - virement de la section de fonctionnement : 14 000.00€

Section d'investissement - Dépenses
 article 2313 (23) op. 154 (Local technique) - travaux : 14 000.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

- AUTORISE la décision modificative suivante :
- section de fonctionnement - recettes
 article 64111 (rémunération principale) : - 7 000.00€
 article 64118 (autres indemnités) : - 7000.00€
- section de fonctionnement - dépenses
 article 023 (023) - virement à la section d'investissement : 14 000.00€

section d'investissement - recettes
article 021 (021) - virement de la section de fonctionnement : 14 000.00€

Section d'investissement - Dépenses
article 2313 (23) op. 154 (Local technique) - travaux : 14 000.00€

➤ CHARGE monsieur le Maire d'exécuter cette décision

9. *Questions diverses*

- Monsieur le Maire explique qu'il serait préférable d'interdire le stationnement et la circulation devant la salle des aînés pour préserver le béton lavé
- Monsieur le Maire rappelle la demande de mise à disposition de locaux pour l'association Main du cœur. Les élus avisent qu'il n'y a pas de local correspondant pour accueillir cette association.
- Monsieur le Maire expose aux élus la demande des habitants de Chez Morand concernant l'installation d'un ralentisseur dans ce lieu-dit. Monsieur le Maire informe qu'il n'est pas possible de mettre en place ce type d'installation hors agglomération. Il explique que le syndicat de la voirie propose dans un premier temps de vérifier la véracité des faits en installant un compteur (vitesse et nombre de véhicules) sur une ou deux périodes.
- Location local abri-bus : les élus rappellent que les toilettes sont accessibles que par l'extérieur. Les membres présents décident de fixer le loyer à 100.00€ par mois charges comprises.
- Monsieur le Maire demande aux élus présents si toutefois ils connaissent un terrain, entre 1 000 et 4 000m², pour accueillir un projet d'éducation canine et pension de jour.
- Monsieur Jean-François DESERSON demande quelques précisions sur les votes et approbation des comptes financiers uniques et des budgets. Il soumet que l'approbation des CFU se fassent avant les élections municipales.
- Madame Valérie ROULIN souhaité évoquer quelques points :
 - Arrêt de bus Magné : Monsieur le Maire informe qu'il n'a pas de réponse à ce jour malgré des relances. La commune a tenu son engagement en mettant à disposition un abri bus.
 - Restaurant Le Saint Gemme : Monsieur le Maire précise qu'elle est en retard sur les paiements du loyer commercial depuis le début de l'année 2025. Madame Valérie ROULIN propose de la rencontrer.
 - Fibre au lieu-dit Bois Noir : Monsieur le Maire précise que le lieu-dit devrait être prochainement éligible à la fibre. Egalement il rappelle qu'il s'était entretenu avec les propriétaires au sujet du chemin d'accès et qu'il reste en attente de leur courrier, bornage, ... afin de l'intégrer dans la voirie communale puis communautaire.
 - Organisation ressources humaines : Monsieur le Maire précise que la commission ressources humaines se réunira le jeudi 18 décembre 2025.
- Commission finances le lundi 23 février 2026 à 9h00
- Prochaines séances du conseil municipal les jeudi 15 janvier 2026 et mardi 24 février 2025

Monsieur le Maire lève la séance à 23h35.

Le Maire,

La secrétaire,

Philippe GACHET

Dominique MALISSEN

CONSEIL MUNICIPAL
séance en date du 15 janvier 2026

Fonction	Nom-Prénom	Signature
Maire	GACHET Philippe	
A 1	ROY Bruno	
A 2	BELLET Gisèle	
CM	FRICAUD Pascal	
CM	BOURSIQUOT Frédéric	Excusé
CM	ROULIN Valérie	
CM	LOUIS Jérôme	Excusé
CM	MALISSEN Dominique	
CM	DESERSON Jean-François	
CM	BAUDRIT Corinne	Excusée
CM	BOILEVIN Mélisa	
CM	DALLET Nathalie	